



Société des Concerts CANTUS Maison de la Vie Associative/ 2 Bld Irène Joliot Curie/ 01006 Bourg-en-Bresse Cedex

Site Internet: www.cantus.fr

N° SIRET: 49266202800017

Festival-Rencontres EUROCANTUSBOURG

Musique de chambre chorale pour ensembles amateurs

CHARTRE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

Nom de l'association.....

adresse :

L'ensemble vocal amateur s'engage à:

- chanter bénévolement dans le cadre du festival **EUROCANTUSBOURG**
- Être présent le jour du festival en fonction des horaires communiqués (9H <==> 24H) et la veille pour les deux chœurs assurant le concert d'ouverture (20h30-22h30) – chapelle Lalande, rue du Lycée à 01000 Bourg-en-Bresse (France) afin de garantir les meilleures conditions de préparation et de production du festival. Se présenter au complet et assurer un raccord le matin et une prestation de **40 mn maximum** l'après-midi et une prestation le soir lors du concert de clôture (environ 10 mn), **interventions** parlées éventuelles **comprises**.
- Présenter le programme musical pour lequel il a été retenu.
- Informer les responsables en cas de désistement au plus tard deux mois avant la date du festival.
- Verser un chèque de caution au nom de l'association de **quatre cents euros (400€) à l'ordre de CANTUS**. Ce chèque **ne sera pas encaissé** et rendu à la clôture du festival ou **encaissé dans le cas du non respect** de la charte d'engagement.
- Joindre une attestation d'assurance au nom de l'association à cette charte d'engagement.
- Donner l'effectif des musiciens se produisant aux concerts du festival (.....) et des accompagnateurs éventuels (..... voir conditions de participation article 7).
- Faire connaître l'évènement EUROCANTUSBOURG par les médias: télévision, radio, presse, internet, affichettes, affiches..... et annoncer sa participation auprès de ses adhérents, commerçants, supporters.....

Les organisateurs s'engagent à:

- Fournir les repas le jour du festival pour chacun des groupes participants ainsi que l'hébergement pour la nuit après concerts.
- Les groupes peuvent, s'ils le souhaitent, arriver avant le jour « plein » du festival et se loger à leurs frais (à voir avec les organisateurs pour le logement collectif).
- Programmer chaque groupe dans la chapelle Lalande (200 places environ: voir conditions article 4) et lors du concert de clôture.
- Héberger les chœurs très éloignés et participer aux frais de déplacements suivant les conditions précisées et transmises après étude de la demande d'inscription.

Le Président de l'association (date et signature)

Le chef de chœur ou le responsable musical
(date et signature)